



Communiqué 2023-10 Le 06 avril 2023

Bonjour à tous,

Voici quelques points sur le sujet de la santé et de la sécurité au travail.

D'abord, pour faire suite au communiqué 2023-05 du 24 février 2023, J'aimerais faire un rappel de ne pas hésiter à utiliser les ondes radio pour signaler vos interventions auprès de vos collègues. Vous pouvez aussi les annoncer via le CCO en vous assurant de ne pas faire en sorte de créer 2 interventions.

Aussi, avec l'arrivée du temps plus clément certains d'entre vous seront tentés de débiter leurs inspections CVSA. Je vous invite donc à consulter les bulletins CVSA en lien avec la sécurité de ces inspections qui sont disponibles en français sur le site internet de CVSA. Je joins quelques bulletins et le lien pour le site.

[2015-03-Inspection-Bulletin-French.pdf \(cvsa.org\)](#)

[2015-02-Inspection-Bulletin-French.pdf \(cvsa.org\)](#)

[Bulletins d'inspection - CVSA - Commercial Vehicle Safety Alliance](#)

Attention au retrait trop hâtif des pneus d'hiver sur les véhicules patrouilles. Bien que le Code de la Sécurité Routière le permette et compte tenu des différences climatiques existantes selon les régions, assurez-vous que les véhicules en soient munis lorsque les conditions l'exigent.

Assurez-vous également de signaler tout pare-brise comportant des éclats, fissuré ou qui est usé, détérioré au point de nuire à la visibilité. Une visibilité optimale est essentielle à la conduite d'un véhicule d'urgence. (Référence article 59 et 60 RNSVR.)

Pour toutes situations problématiques, référez-vous à votre représentant(e) santé sécurité qui vous supportera dans vos démarches.

La sécurité c'est pour nous tous.

André Gallant
VP SST FCCRQ